







LA CONCESSION ITALIENNE DE TIANJIN : LABELLISATION, RESTAURATION, RECONVERSION. QUELLES VALEURS PATRIMONIALES ?

WORKSHOP COLLABORATIF, JEUDI 23 JUIN 2016

GALERIE COLBERT, INHA, 2 RUE VIVIENNE, 1^{ER} ÉTAGE – SALLE JULLIAN 9H15-13H30 (EN SKYPE AVEC L'UNIVERSITÉ DE TIANJIN)

PRÉSIDENT DE SÉANCE : JEAN-FRANÇOIS CABESTAN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE, UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

- ghoo : Accueil & mot de bienvenue
- gha5 : « Quelques questions à propos de la protection du patrimoine architectural à Tianjin » Bruno CHAUFFERT-YVART, Conservateur général du patrimoine
- 9h35 : « Histoire et mise en valeur de la concession italienne de Tianjin : état des lieux » Christine MENGIN, maître de conférences en histoire de l'architecture, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- gh55: « L'intégration de la concession italienne aux réseaux d'électricité et de tramway » HUANG Jiali, doctorante en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 10h15: « Proposed restoration and enhancement of a block in the Italian concession of Tianjin » Carla QUAGLIA, architecte, Politecnico de Turin
- 10h35: « La mise en tourisme de la concession italienne ou la production d'un espace à thème dans la ville chinoise contemporaine » LU Yue, doctorante en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- 10h55 : Pause
- 11h15: «In the name of 'Beauty': The Italian concession in Tianjin as a template for urban regeneration in the past and the present? » Maurizio MARINELLI, associate professor and director of the Asian Center, University of Sussex
- 11h45: (depuis Tianjin) « The former Italian concession's preservation under the planning system of Tianjin Historical and cultural city conservation », ZHANG Xiaopeng, professeure, école d'architecture de l'Université de Tianjin
- 12h15 : (depuis Tianjin) échange puis débat avec la salle avec XU Subin et AOKI Nubuo, professeurs, école d'architecture de l'Université de Tianjin
- 12h45-13h15: « Mise en perspective »,
 Françoise GED, responsable de l'Observatoire
 de l'architecture de la Chine contemporaine,
 Cité de l'architecture et du patrimoine

Quelques questions à propos du patrimoine architectural à TIANJIN

Some questions about the architectural heritage in TIANJIN

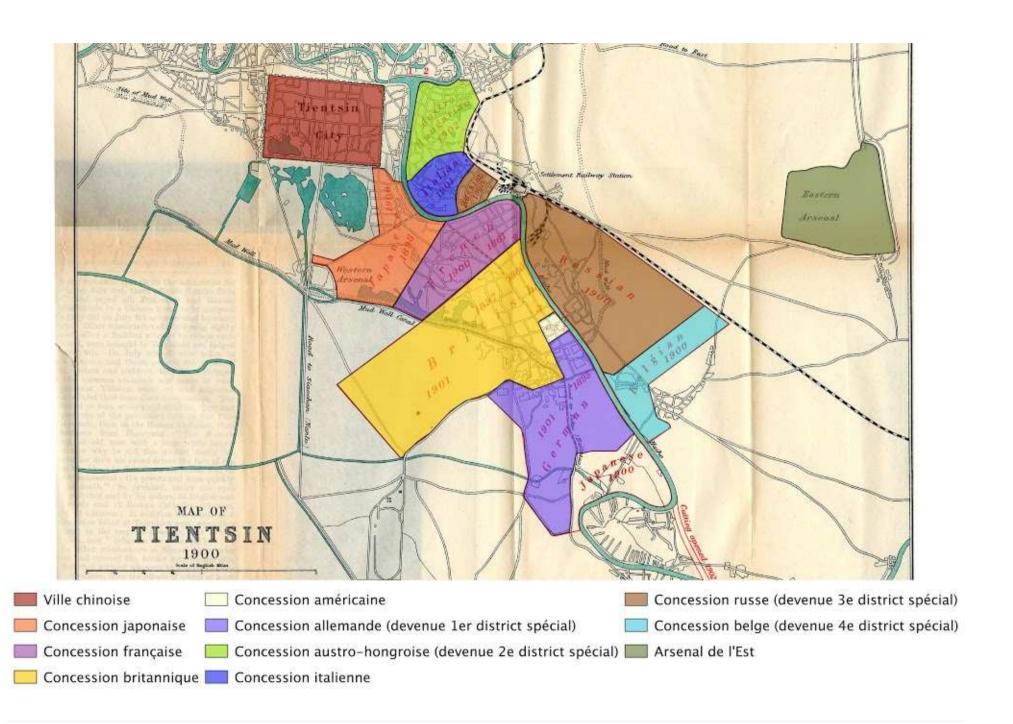


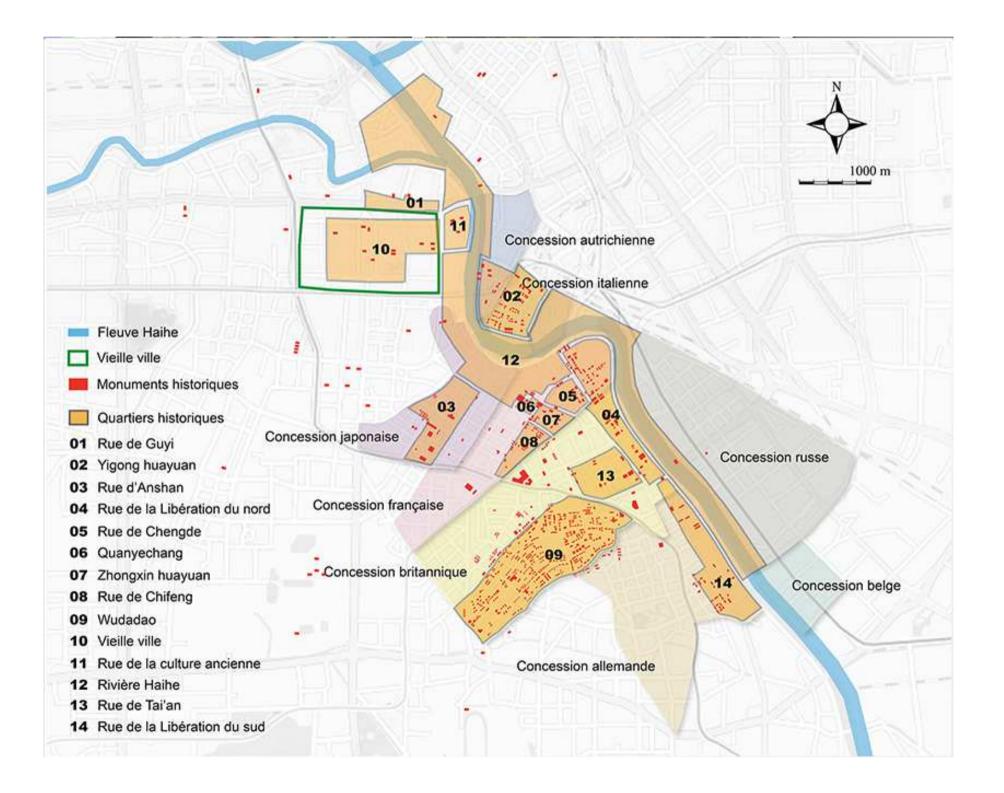
Bruno CHAUFFERT-YVART Conservateur général du patrimoine bruno.chauffert-yvart@culture.gouv.fr

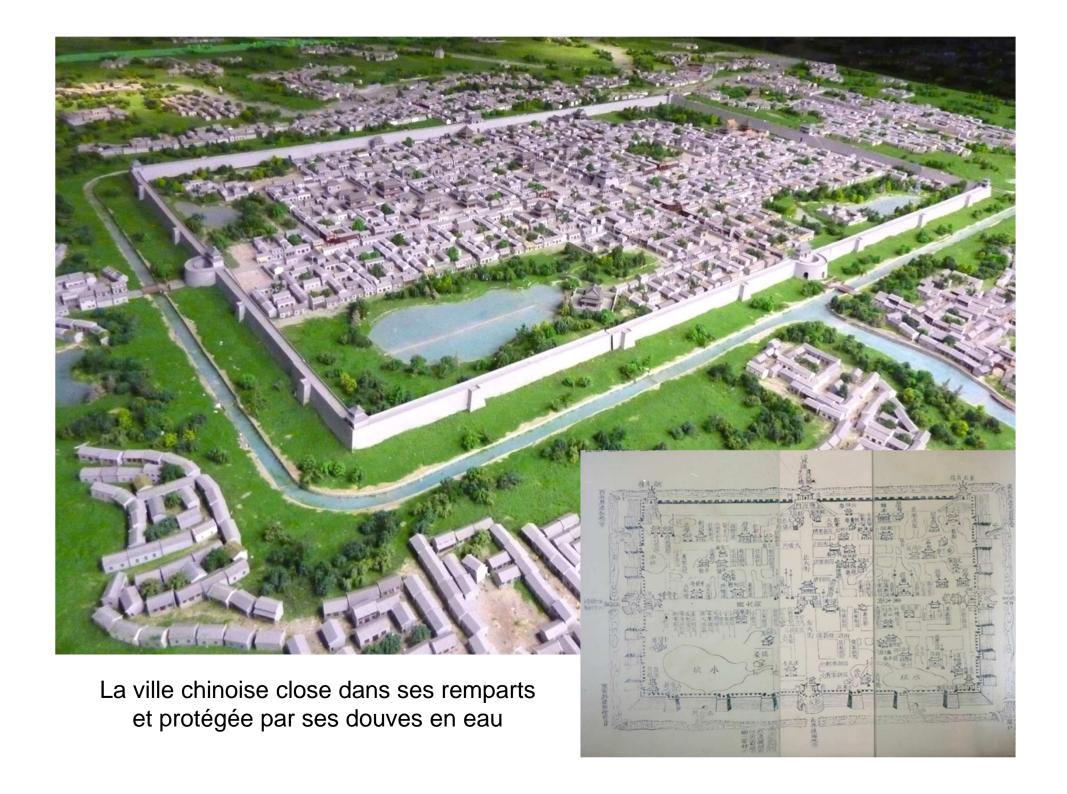
2006版天津市城市总体规划 1986版天津市城市总体规划方案 Tianjin City Master Plan, the edition in 1986 Tianjin City Master Plan, the edition in 2006 1986年8月国务院批复《天津市城市总体规划方案》,这是天津市第一个经过 国务院批复的城市总体规划、规划确定天津城市性质为:拥有先进技术的综合性工 业基地,开放型、多功能的经济中心和现代化的港口城市。规划确定了"一条扁担 2006年7月国务院批复《天津市城市总体规划(2005~2020年)》。规划进一步 挑两头"的城市布局。规划期限为:1985年~2000年,到2000年市域常住人口为 950万人,城镇人口为610万人,城镇化水平60%以上。 提升天津城市性质为:天津是环渤海地区的经济中心,要逐步建设成为国际港口城 市、北方经济中心和生态城市。规划以中心城区和滨海新区核心区为主副中心,在 "一条扁担挑两头"基础上,提出了"一轴两带三区"的市域空间布局结构,促进城 乡和区域统筹协调发展。规划期限为:2005年~2020年,到2020年市域常住人口规模 1350万人,城镇人口规模为1210万人,城镇化水平达到90%。 1999版天津市城市总体规划 Tianjin City Master Plan, the edition in 1999 1999年8月国务院批复了《天津市城市总体规划(1996~2010年)》。规划提升 天津的城市性质为:天津市是环渤海地区的经济中心,要努力建设成为现代化港口城 市和我国北方重要的经济中心。规划继续深化和完善"一条扁担挑两头"的城市布局 结构,形成以海河和京津塘高速公路为轴线,由中心城区和滨海城区及多个组团组成 的中心城市。规划期限为:1996年~2010年,到2010年市城增佳人口1100万人,城 镇人口840万人,城镇化水平75%以上。

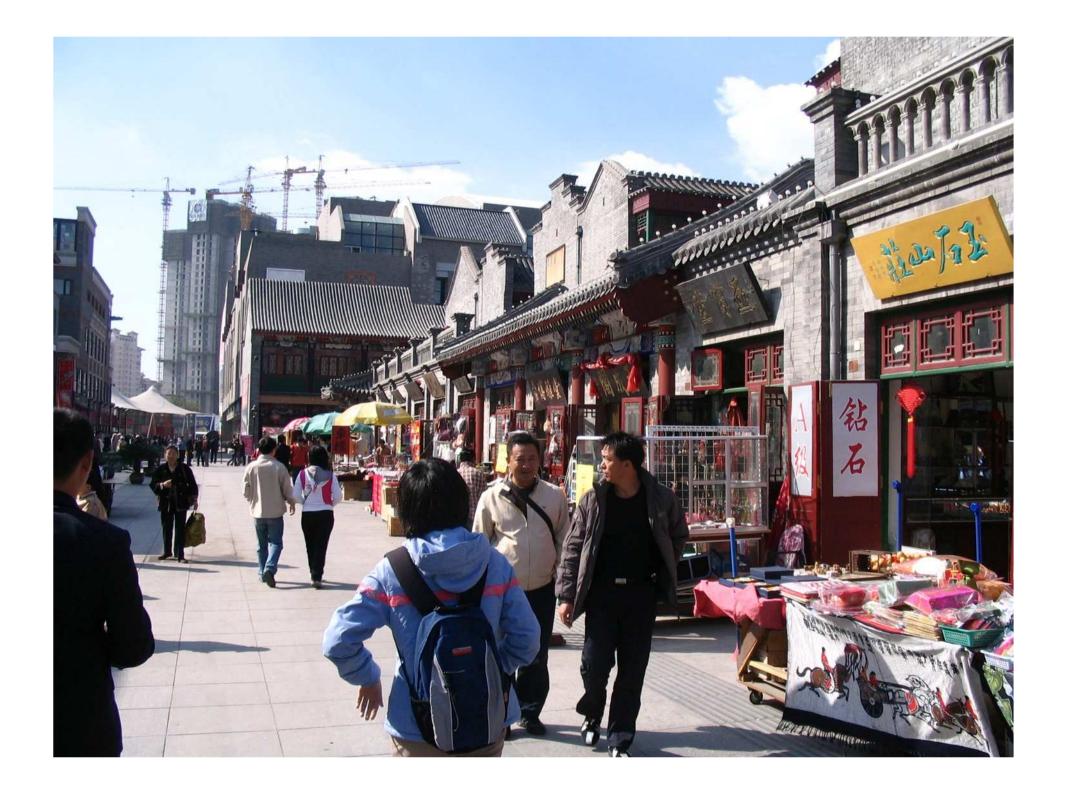
LA VILLE HISTORIQUE CHINOISE?

The Chinese historical city

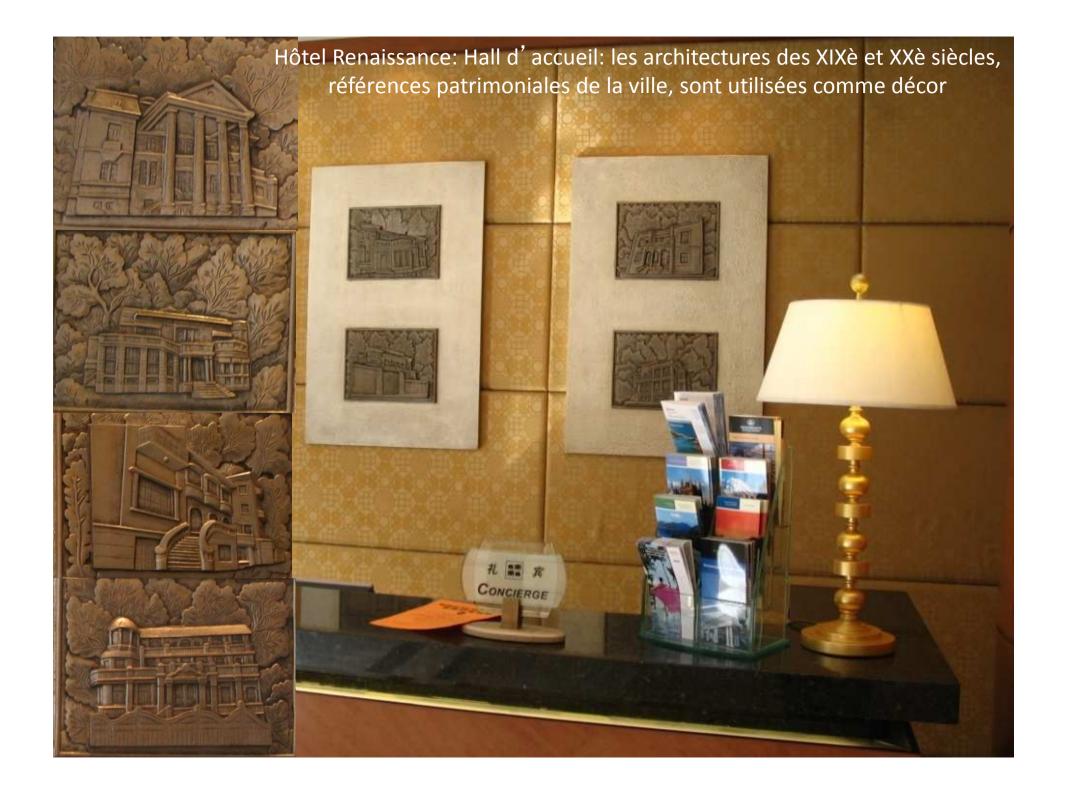












L'ANCIENNE CONCESSION ITALIENNE?

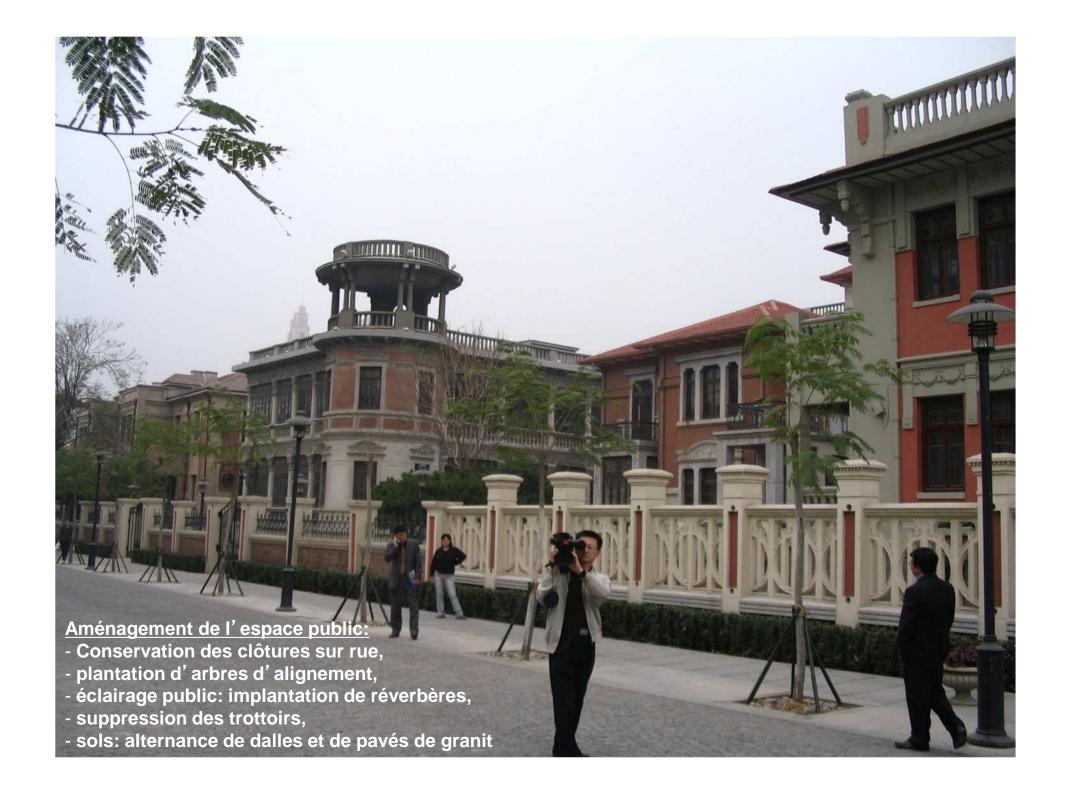
The former Italian concession







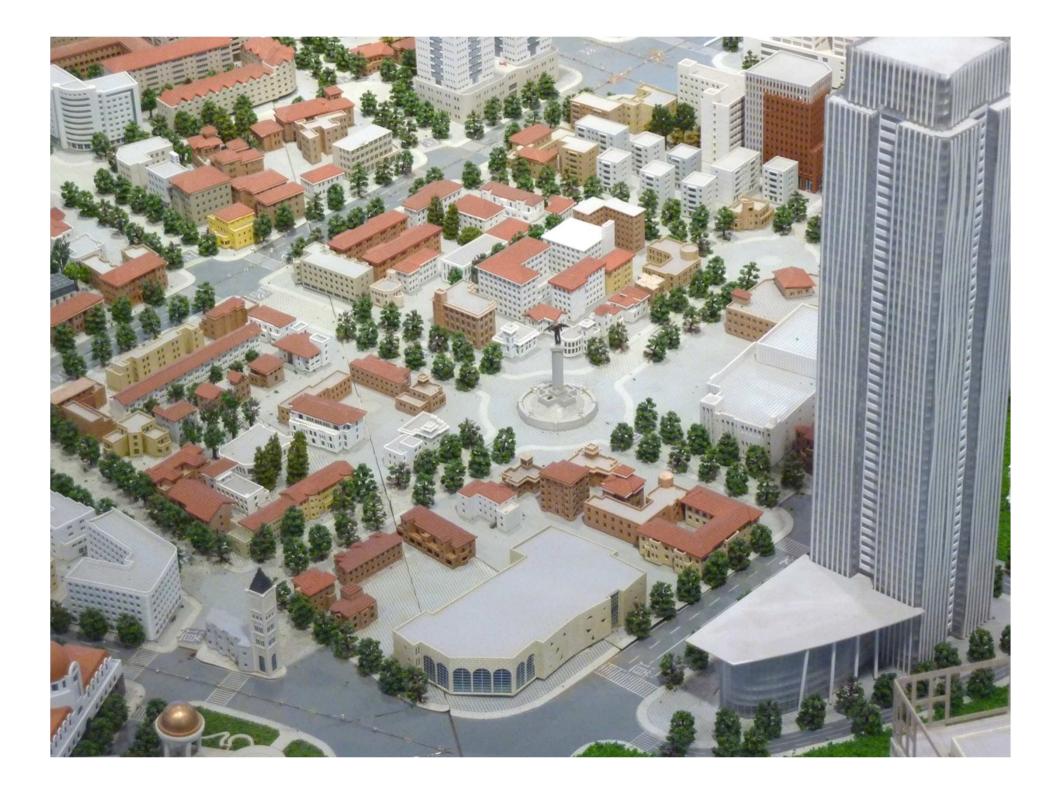












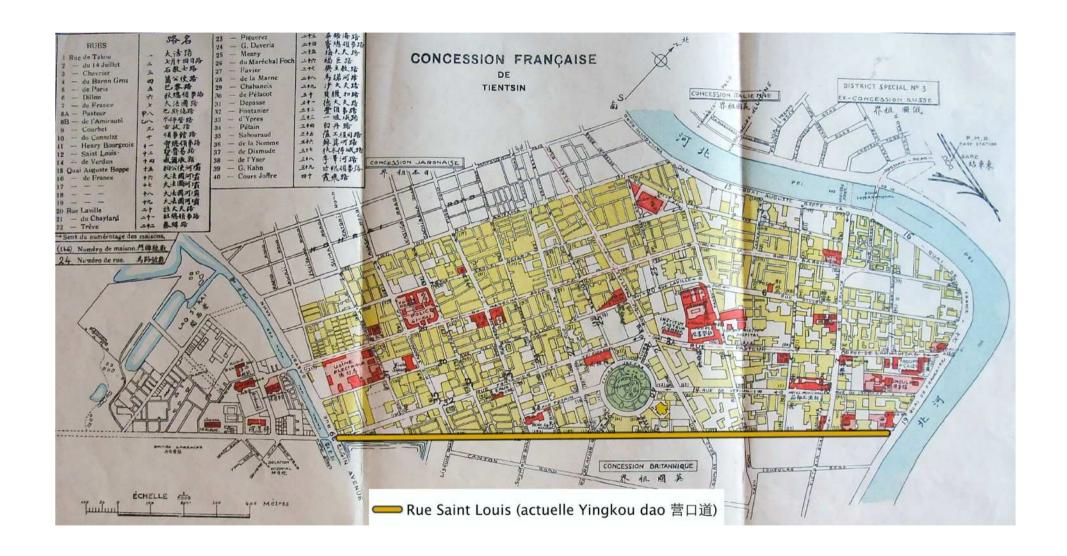






L'ANCIENNE CONCESSION FRANCAISE?

The former French concession?





Extraits du discours d'André Malraux à l'Assemblée Nationale le 23 Juillet 1962:

Présentation du projet de loi complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration (loi sur les secteurs sauvegardés du 4 Août 1962)

Au siècle dernier, le patrimoine historique de chaque nation était constitué par un ensemble de monuments. Le monument, l'édifice, était protégé comme une statue ou un tableau. L'État le protégeait en tant qu'ouvrage majeur d'une époque, en tant que chef-d'oeuvre.

Mais les nations ne sont plus seulement sensibles aux chefs-d'oeuvre, elles le sont devenues à la seule présence de leur passé. Ici est le point décisif : elles ont découvert que l'âme de ce passé n'est pas faite que de chefs-d'oeuvre, qu'en architecture un chef-d'oeuvre isolé risque d'être un chef-d'oeuvre mort ; que si le palais de Versailles, la cathédrale de Chartres appartiennent aux plus nobles songes des hommes, ce palais et cette cathédrale entourés de gratte-ciel n'appartiendraient qu'à l'archéologie ; que si nous laissions détruire ces vieux quais de la Seine semblables à des lithographies romantiques, il semblerait que nous chassions de Paris le génie de Daumier et l'ombre de Baudelaire.

Or sur la plupart de ces quais au-delà de Notre-Dame ne figure aucun monument illustre, leurs maisons n'ont de valeur qu'en fonction de l'ensemble auquel elles appartiennent. Ils sont les décors privilégiés d'un rêve que Paris dispensa au monde, et nous voulons protéger ces décors à l'égal de nos monuments. C'est relativement facile. L'initiative privée est en train de transformer en appartements de luxe les modestes appartements des quais anciens. Juste à temps, car la façade intacte d'une maison ancienne appartient à l'art, mais l'intérieur intact de la même maison appartient au musée ou au taudis, et plus souvent au taudis qu'au musée.

Sauvegarder un quartier ancien, c'est donc à la fois en préserver l'extérieur et en moderniser l'intérieur, et pas nécessairement au bénéfice du luxe, puisqu'un certain nombre de maisons restaurées de l'îlot rive gauche sont destinées aux étudiants.

Une opération de restauration consiste à conserver au quartier considéré son style propre, tout en transformant les aménagements internes des édifices de façon à rendre l'habitat moderne et confortable.

La restauration concilie deux impératifs qui pouvaient paraître jusque-là opposés : conserver notre patrimoine architectural et historique et améliorer les conditions de vie et de travail des Français.

L'un ou l'autre peut sembler simple, l'un et l'autre s'avèrent peut-être assez difficiles.

6. Légende du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Le plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur repère graphiquement un certain nombre de protections et de prescriptions pour les immeubles et pour les espaces libres*.

LIMITE D'APPLICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Limite d'application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

tireté épais de couleur noire, alternant un tiret long et un tiret court.

Cette limite reprend fidèlement le tracé de l'emprise du périmètre d'application du PSMV, telle que défini dans l'arrêté interministériel du 22 mars 1972 portant sur la création du Secteur sauvegardé, et dont l'arrêté de révision du 13 juillet 2010 n'a pas modifié le périmètre.

LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques -inscription et classement confondus- Le PSMV informe de la présence de ces protections en proposant des graphismes différents selon les éléments précisés dans l'arrêté de protection (emprise graphique validée avec les services de la DRAC).

Immeuble protégé en totalité (aplat noir sur toute la construction)

---- Façades et/ou toitures protégées (trait pointillé épais noir disposé sur les façades concernées)

Fragment ou élément architectural (porche, escalier, salon intérieur...) (étoile noire pleine)

++++ Parcelle protégée (ligne de croix noires sur le contour de la parcelle)

Jardin protégé (aplat vert)

Cour protégée (gplat beige)

L'information graphique pouvant s'avérer incomplète (en particulier dans le cas de plusieurs éléments intérieurs protégés (une seule étoile noire sera indiquée), il convient de se reporter au contenu officiel des arrêtés de protection pour toute précision. Tout projet de modification sur ces immeubles ou parties d'immeubles doit faire l'objet d'une autorisation ou d'un accord du Ministre de la Culture ou de son représentant. Ce dernier doit aussi donner son accord pour les projets de modification d'immeubles adossés à un Monument Historique.

PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LE BATI

Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du PSMV pour son intérêt patrimonial :

Protection de type A – immeuble ou partie d'immeuble à conserver dont l'altération est interdite, et dont la modification est soumise à conditions définies à l'article US.11

Protection de type B – immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions définies à l'article US.11 (colat aris moyen)

Fragment ou élément architectural à conserver in situ (liste figurant aux pièces complémentaires du Règlement (n°4)) dans les conditions définies à l'article US.11 (étaile blanche à contour gris foncé)

 Mur ou élément de clôture à conserver ou à reconstituer (trait gras gris foncé continu)

Immeuble ou partie d'immeuble non protégé pouvant être conservé, amélioré ou supprimé et/ou remplacé

(aplat gris clair)

Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées - liste figurant aux pièces complémentaires du Règlement (n°3)

(aplat de couleur jaune)

Immeuble devant faire l'objet d'une modification - liste figurant aux pièces complémentaires du Règlement (n°2)

(cercle noir contenant la lettre M)

ESPACES CONSTRUCTIBLES AU TITRE DU P.S.M.V.

Espaces constructibles

Espace « en blanc » constructible (absence de graphisme)

Emprise maximale constructible* et cote de <u>hauteur maximale</u> de corniche (contour pointillé rouge avec cote en mètres NGF dans un cercle rouge ou l'indication RDC qui signifie rez-de-chaussée)

Emprise maximale constructible* avec alignement* imposé sur rue et cote de hauteur maximale de

corniche (contour pointillé rouge avec un trait continu rouge pour l'alignement et, en son centre, une cote en mètres NGF dans un

cercle rouge)

Emprise maximale constructible* avec alignement* imposé et cote de hauteur imposée de corniche sur rue

contour pointillé rouge avec un trait continu rouge pour l'alignement sur rue et, sur ce trait, une cote en mètres NGF dans un cercle rouge)

PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LES ESPACES LIBRES*

Voirie et emprises publiques*

(aplat beige très clair)

Espaces libres* à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM)

DM 1 : Cour pavée ou espace minéral de qualité à conserver et mettre en valeur (hachure double biaise épaisse de couleur beige)

DM 2 : Espace de dégagement minéral à améliorer ou à créer (hachure double biaise fine de couleur beige)

Espaces libres* à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV)

DV 1 : Jardin de qualité à conserver et mettre en valeur (hachure double biaise épaisse de couleur verte)

DV 2 : Espaces de dégagement à dominante végétale à améliorer ou à créer (hochure double biaise fine de couleur verte)

Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.)

(ligne de cercles évides verts reliée par un trait continu de faible épaisseur et de même couleur)

Arbre isolé à préserver

(cercle évidé vert foncé)

AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V.

Liaison piétonne et/ou porche à conserver ou à créer

..... (ligne de points bleus)

Tracé des anciennes fortifications à mettre en valeur

(deux traits noirs limitant un espace hachuré de même couleur)

Emplacement réservé* pour voie, passage/ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert (liste figurant aux pièces complémentaires du Règlement (n°5))

(croisillons bleus en losange sur fond blanc)

Pour information, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur fait aussi figurer la localisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation localisées de façon à articuler les deux documents; pour ces sites, il convient de se reporter au document des Orientations d'Aménagement et de Programmation.







Ancienne Banque de l' Indochine : portail

Détail du portail en serrurerie métallique





JIEFANG LU:

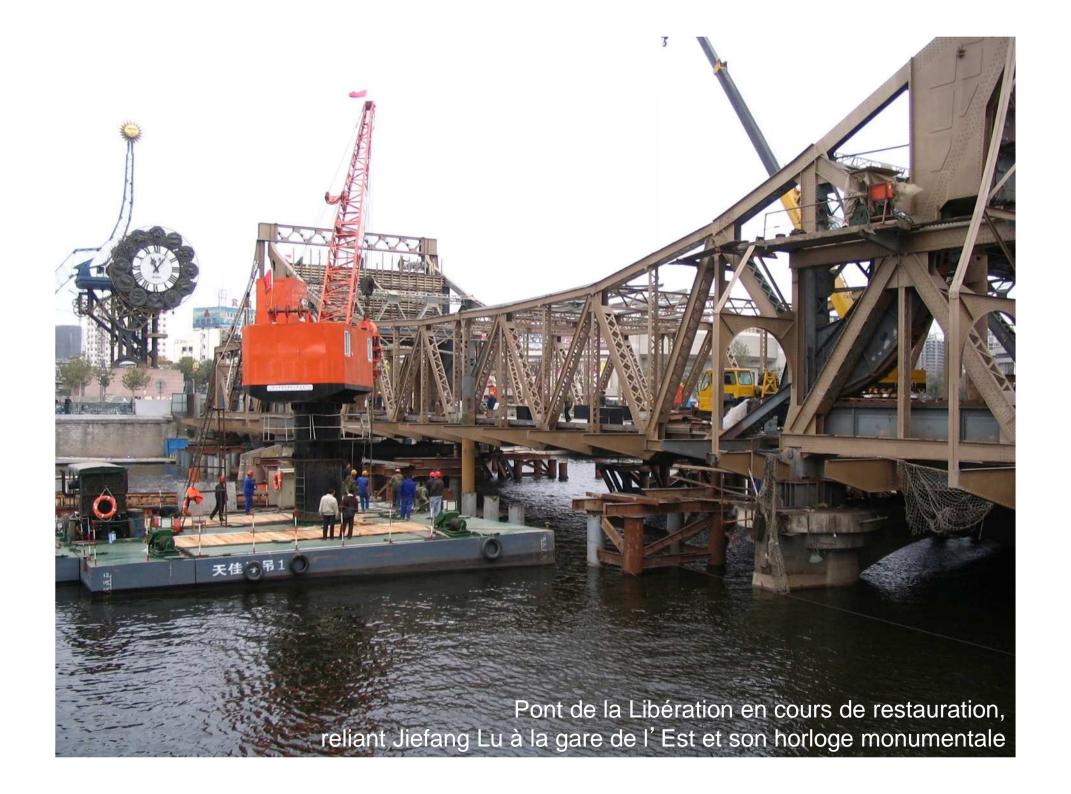
Ancien hôtel Arts Déco: 2006 2009











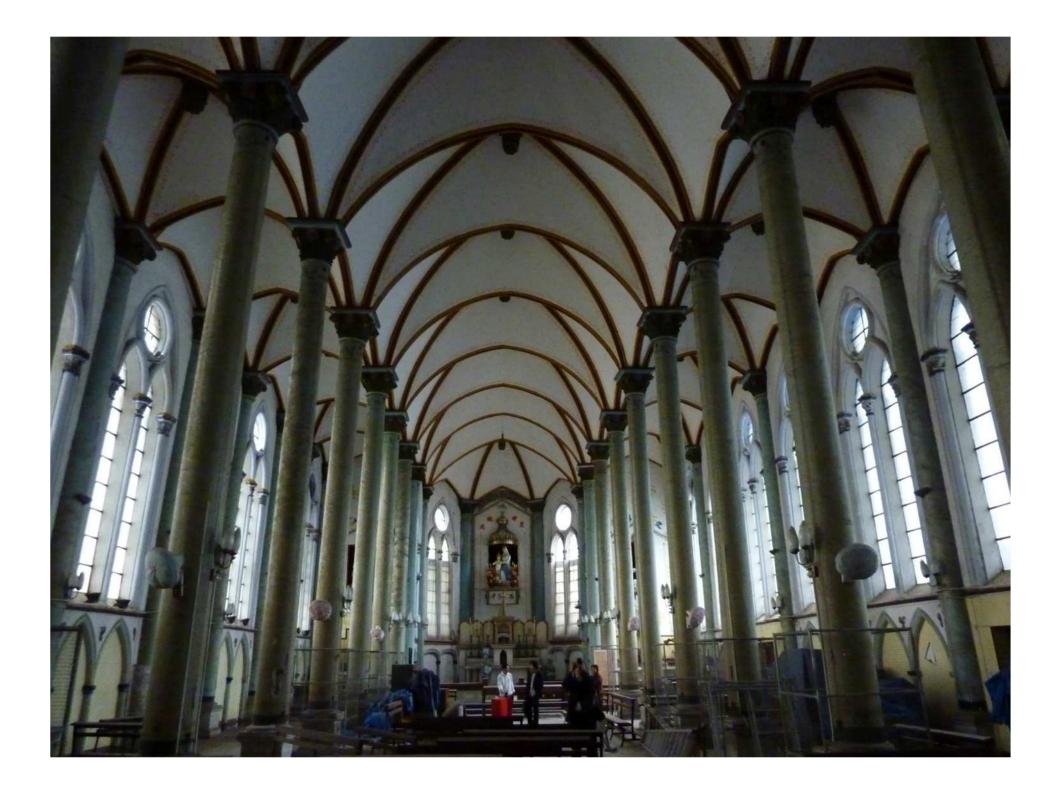




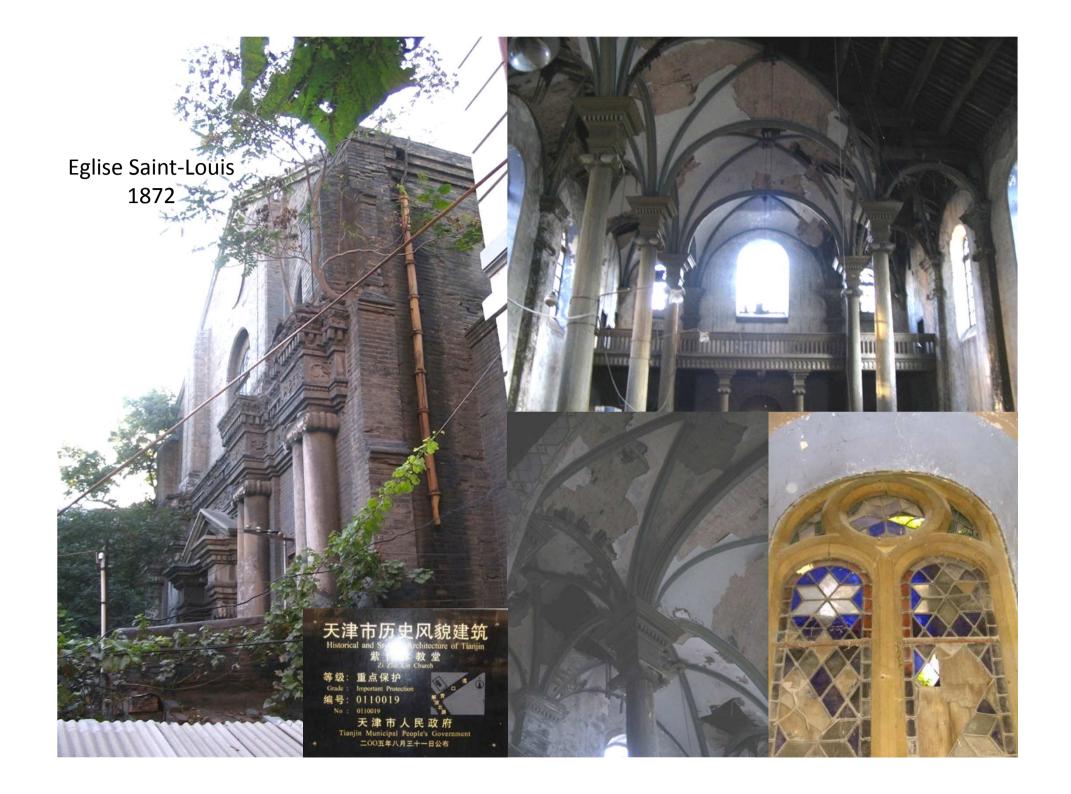
















Ancienne concession française: Construction malencontreuse d'une tour (années 1980 ?) dans les tissus urbains homogènes et relativement bas



Musée de l'Urbanisme: Vue du Haihe: le pont de la Libération menant vers l'ancienne concession française et les projets (?) d'urbanisme en cours de réalisation







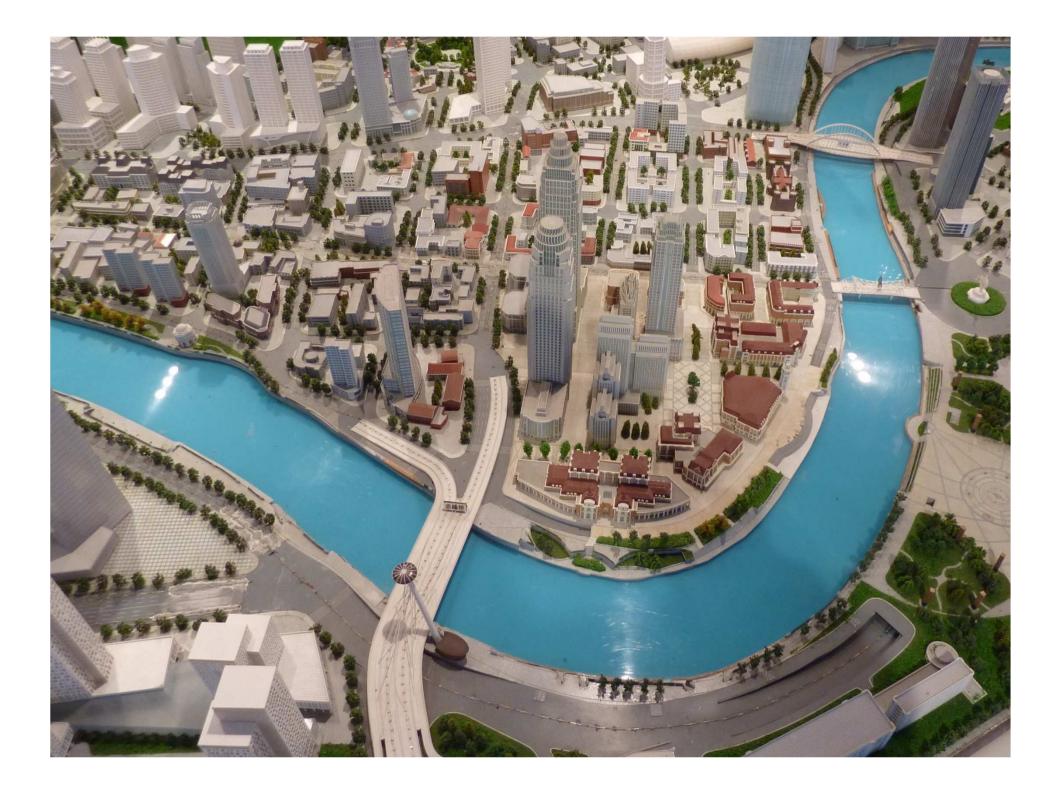












LA RENOVATION URBAINE (ANCIEN MODELE) A TIANJIN?

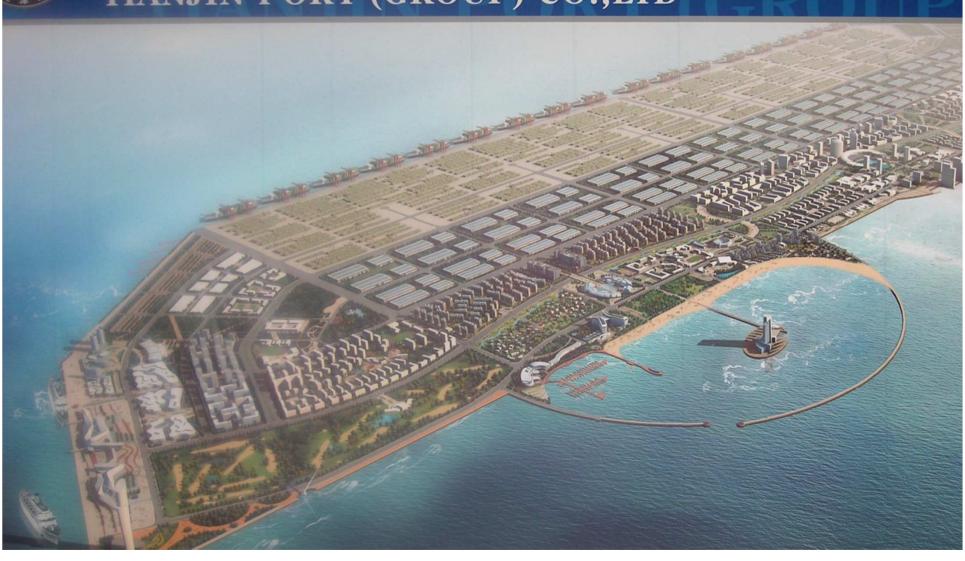
The urban renewal (ancient model) in TIANJIN?

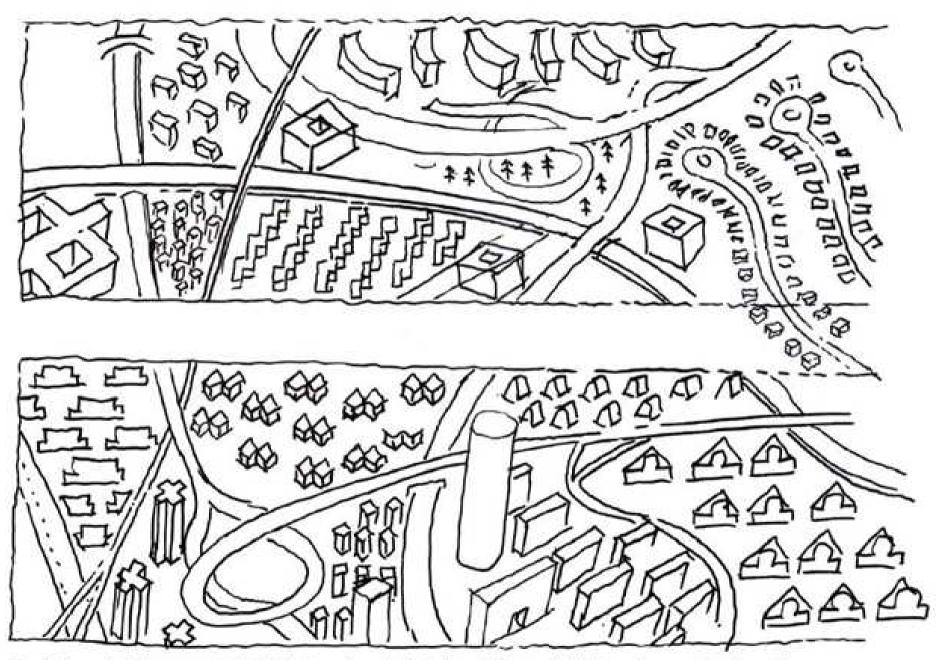




天津港 (集团) 有限公司

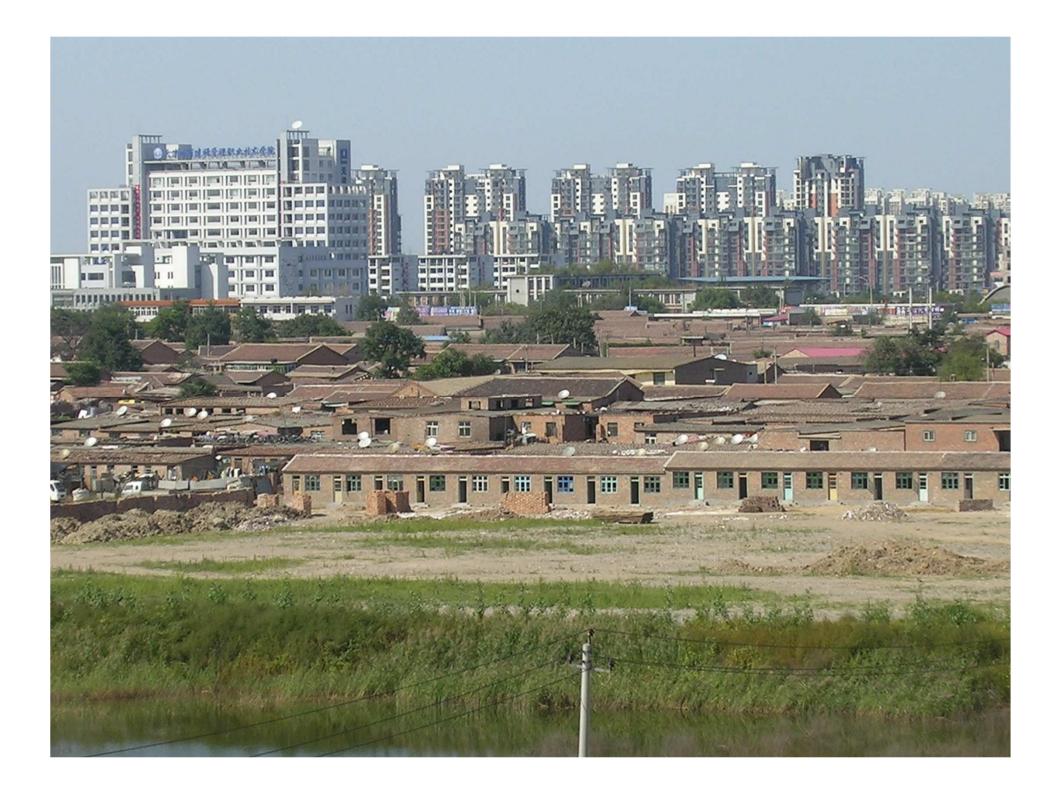
TIANJIN PORT (GROUP) CO.,LTD



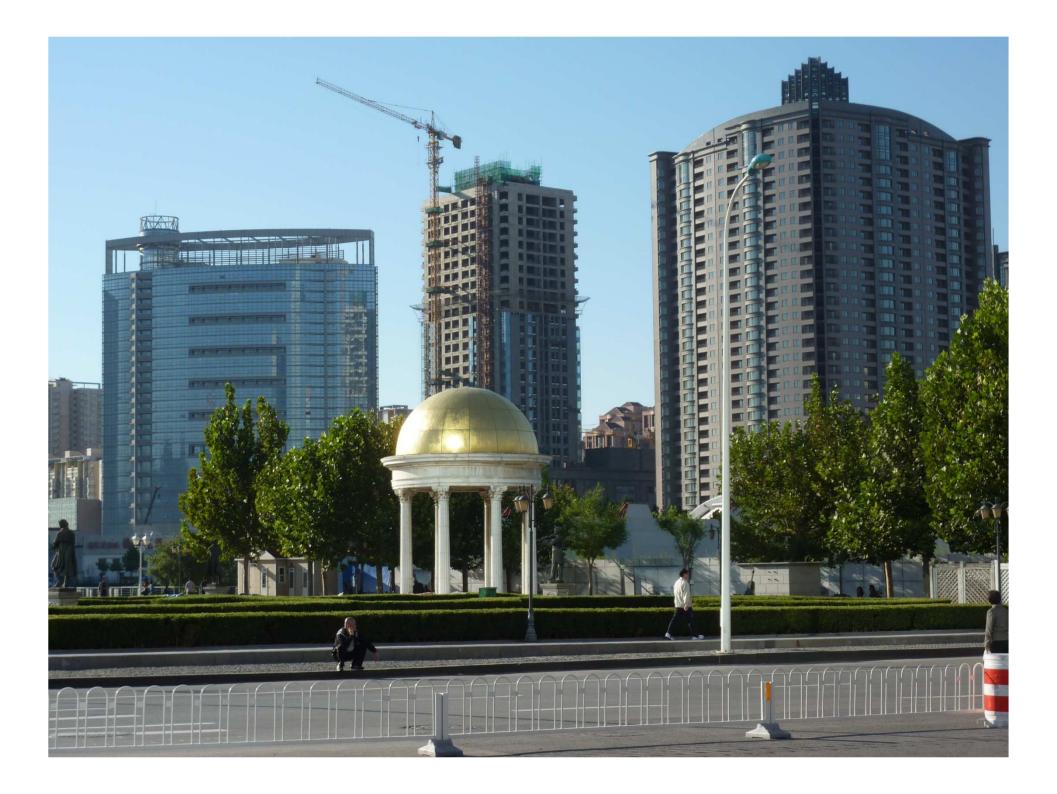


Des plateformes logistiques aux centrales téléphoniques, des usines de traitement d'eau ou de déchet aux réseaux routiers, des satellites de communication à la collecte des ordures, des journaux télévisés aux réseaux des magasins d'alimentation, les systèmes sont DESSIN de CHRISTIAN de PORTZAMPARC











ET LES HABITANTS?

And the inhabitants?







des quartiers historiques pour tous

une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable

inillet 200















UN ENJEU MONDIAL, DES DÉFIS À RELEVER

D4 Le contexte mondial

p8

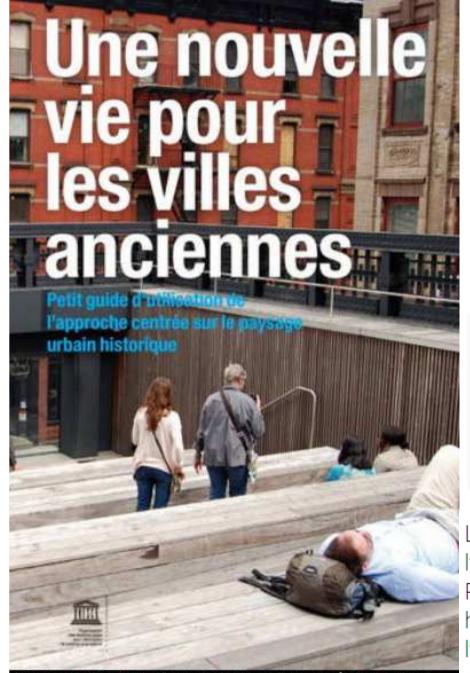
p5 Les défis à relever pour les villes du XXIe siècle

SEPT FACTEURS CLEFS DE RÉUSSITE

- 1. Une volonté politique forte comme vecteur majeur de changement
- p12 2. Des habitants placés au centre du projet de revitalisation
- p14 3. Des quartiers historiques associés au développement de la ville et du territoire
- 4. Des espaces publics mis en valeur et des ressources culturelles et naturelles durablement protégées
- p18 5. Une mixité des fonctions renforcée et des conditions de vie améliorées pour les habitants
- p20 6. Une identité urbaine valorisée grâce à la créativité et à la diversité culturelle
- 7. Un tourisme culturel durablement maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité

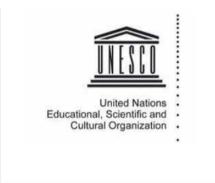
COMMENT FAIRE?

- p24 1. Chaque quartier historique est unique : il n'existe pas de « bon modèle » à reproduire
- p25 2. Organiser, dès le début du processus, une concertation entre acteurs et faire participer les populations concernées pour créer un langage commun
- p28 3. Soutenir les approches pluridisciplinaires, par le travail en réseau et la création de partenariats
- p29 4. Se doter de structures de gestion autonomes
- p30 Des étapes suggérées
- p32 De l'aide?
- p34 Contacts utiles



Une nouvelle vie pour les villes anciennes : L'approche centrée sur le paysage urbain historique expliquée (02/07/2013) © UNESCO / Centre du patrimoine mondial | Source

Ce petit guide d'utilisation a pour but d'impliquer plus de personnes dans les efforts de conservation et de recherche de solutions novatrices. Seule la collaboration active des secteurs publics, privés et des citoyens nous permettra de conserver et de célébrer la ville, ancienne et moderne.



UNESCO: Recommandation concernant le paysage urbain historique

Le 10 novembre 2011, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté par acclamation la nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique, premier instrument portant sur l'environnement historique adopté par l'UNESCO en 35 ans.

